

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 31/03/2025 et publication le 01/04/2025

L'an 2025, le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 17 mars 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 17 mars 2025.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Arrivée de Monsieur PROVOST Olivier

Représenté :

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Jean-Pierre AUBIN

D2025-008 : Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2024 – Budget Principal – et Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Sur présentation de Jean-Pierre AUBIN, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le comptable, qui se résume ainsi :

Exercice 2024	DEPENSES	Envoyé en préfecture le 31/03/2025 Reçu en préfecture le 31/03/2025 Publié le ID : 053-215300104-20250325-D202508-DE
Section d'investissement		
Dépenses de l'exercice	20 424,20 €	
Recettes de l'exercice		1 641,13 €
Résultat de l'exercice (déficit)	18 783,15 €	
Résultat antérieur reporté (excédent)		96 219,57 €
Résultat de clôture (excédent) sans RAR		77 436,42 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	12 109,56 €	5 000,00€
Excédent de la section Investissement		70 326,86 €
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	212 600,10 €	
Recettes de l'exercice		245 354,16 €
Résultat de l'exercice (excédent)		32 754,06 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		80 257,83 €
Résultat de clôture (excédent)		113 011,89 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

- **Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique,**
- **Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**
- **Approuve l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2024 du - « Budget Principal »**
- **Décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :**

Compte 1068 - affectation du résultat - Exercice	2025	0,00 €
Compte 001 – Excédent d'investissement reporté - Exercice	2025	77 436,42 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté - Exercice	2025	113 011,89 €

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

